

LA SITUATION AU MALI

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2014/943)

Dans l'introduction de ce rapport, le Secrétaire général précise que bien que la période couverte par le document aille du 16 septembre au 16 décembre 2015, le rapport soumis aujourd'hui au Conseil de sécurité comprend des informations remontant au 27 mai, concernant certains aspects du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui n'avaient pas été abordés dans le rapport qui a précédé celui dont le Conseil est saisi ce jour.

Dans la perspective de la réconciliation nationale au Mali, le Secrétaire général indique que la période considérée a vu se tenir trois nouvelles phases du dialogue inter-malien lancé à Alger au mois de juillet, sous la houlette de l'équipe de médiation dirigée par l'Algérie et composée de représentants de l'Organisation des Nations Unies/MINUSMA, de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union européenne, de l'Organisation de la coopération islamique, du Burkina Faso, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad.

Après l'ouverture du dialogue au mois de juillet, une deuxième série de négociations, facilitée par l'équipe de médiation, s'est achevée à Alger le 23 septembre, indique le Secrétaire général. Les parties se sont de nouveau rendues à Alger à la mi-octobre pour poser des jalons en vue d'une troisième série de négociations, et le 20 novembre, une quatrième série de pourparlers a repris à Alger sur la base des « Éléments d'un accord pour la paix et la réconciliation au Mali », -ceci sous leur version révisée-, qui tenait compte de plusieurs commentaires soumis par les parties à l'Algérie et était assortie de nouvelles annexes décrivant en détail les arrangements à prévoir en vue de la mise en œuvre de l'accord, précise le Secrétaire général dans ce rapport.

Le Secrétaire général déclare que ce processus offre une occasion historique de réaliser une paix durable au Mali, et qu'il incombe aux parties de saisir l'occasion qui se présente, en faisant preuve d'une véritable volonté politique pour qu'un accord de paix consensuel puisse être conclu.

Sur le plan sécuritaire, le Secrétaire général souligne dans ce rapport que la situation est restée précaire pendant toute la période considérée. Les parties ont repositionné leurs forces et se sont affrontées à plusieurs reprises, quand bien même les négociations se poursuivaient à Alger, note M. Ban Ki-moon. Dans l'espoir de favoriser la mise en œuvre des accords de cessez-le-feu, de plus en plus fragiles, relève-t-il, la MINUSMA s'est efforcée d'assurer l'efficacité de la Commission technique mixte de sécurité, dont le mandat a été prolongé, ainsi que celle des équipes mixtes d'observation et de vérification, en étendant leur domaine d'intervention. Le Secrétaire général ajoute avec regret que les groupes extrémistes sont restés très actifs et ont continué de s'en prendre à la MINUSMA.

Des groupes extrémistes sont soupçonnés d'avoir tué 16 soldats de la paix et d'en avoir blessé 14 autres au cours de la période considérée, précise M. Ban. Par ailleurs, des engins explosifs improvisés et les mines anti-véhicules placés le long des routes empruntées par la MINUSMA ont gravement entravé ses opérations, ajoute-t-il. Des groupes extrémistes ont également pris pour cible des civils travaillant pour le compte de la MINUSMA. Sur ce fait, le Secrétaire

général déclare que du 27 mai au 16 décembre, des engins explosifs improvisés placés le long des routes principales ont fait 19 victimes civiles, dont 3 morts et 16 blessés.

M. Ban estime d'autre part que les attaques perpétrées ces derniers mois contre la MINUSMA ont fait ressortir la nécessité de renforcer d'urgence la Mission, par la mise en place de mesures destinées à prévenir les attaques menées contre elle à l'aide d'engins explosifs improvisés ou par le biais de tirs indirects.

Concernant la question du rétablissement de l'autorité de l'État au Mali, le Secrétaire général note que l'absence d'un accord politique, dans un contexte marqué par une insécurité chronique alors que de vastes pans de territoire sont contrôlés par des groupes armés dans le nord du pays, a continué d'entraver le redéploiement de l'administration de l'État et des organismes prestataires de services. Néanmoins, dans la région de Gao, 75% des préfets et 80% des sous-préfets ont repris leurs fonctions, et un certain nombre de bâtiments publics qui avaient été détruits et pillés ont été remis en état dans la ville de Tombouctou, ainsi que dans 36 autres agglomérations de la région, grâce à un programme mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en appui au rétablissement de l'autorité de l'État.

En revanche, le redéploiement du personnel judiciaire et pénitentiaire n'a pu être opéré aussi rapidement que l'a été la réfection des infrastructures, ceci, à cause des problèmes de sécurité persistant dans les zones du nord du Mali contrôlées par des groupes armés et du manque de matériel.

En ce qui concerne les droits de l'homme, le Secrétaire général souligne dans ce rapport que durant la période à l'examen, la MINUSMA a recensé un certain nombre d'exactions commises par les Forces de défense et de sécurité maliennes, qui ont notamment recouru à un usage excessif de la force ayant entraîné des exécutions extrajudiciaires. La MINUSMA a aussi obtenu des informations indiquant que des personnes coopérant avec l'ONU ou avec certains pays de la communauté internationale en général, auraient subi des actes de représailles. En outre, l'engagement de poursuites contre les auteurs de violations des droits de l'homme commises pendant le conflit n'a pas progressé durant la période considérée, regrette M. Ban.

Aux mois d'octobre et de décembre, la MINUSMA a dispensé à 425 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes une formation portant sur les limites de l'usage de la force dans les opérations militaires et de police, la protection des civils, le traitement des détenus, et les garanties visant le respect des droits de l'accusé dans les procès pénaux.

Sur un tout autre plan, l'acheminement de l'aide humanitaire au nord du Mali continue d'être entravé à cause de l'insécurité, indique Ban Ki-moon dans ce rapport. Pour la première fois depuis que la crise malienne a éclaté en 2012, deux agents humanitaires ont été tués le 29 mai dans la région de Tombouctou lorsque leur véhicule a heurté un engin explosif improvisé télécommandé, a relevé le Secrétaire général dans ce rapport.

Le rapport indique que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a enregistré une nouvelle diminution du nombre de déplacés au Mali (86 026 personnes au 17 novembre, contre 99 816 à la fin de septembre). Par ailleurs, le nombre de réfugiés maliens enregistrés dans les pays voisins par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est demeuré relativement stable, s'établissant au 15 novembre 2014 à 143 530 personnes. La

sécurité alimentaire au Mali s'est quant à elle améliorée, car le nombre de personnes ayant besoin d'aide alimentaire est passé de 812 236 en décembre 2013 à 263 039 ces derniers jours.

S'agissant de l'épidémie à virus Ebola, le Secrétaire général indique que jusqu'à présent, huit cas de personnes touchées par cette maladie ont été recensés au Mali, six patients étant décédés et deux s'étant rétablis. Le 15 décembre, les dernières personnes qui avaient été en contact avec une personne infectée ont terminé la période de quarantaine obligatoire de 21 jours qui leur avait été imposée, et si aucun autre cas n'est signalé, le Mali pourrait être déclaré exempt du virus en ce mois de janvier, indique M. Ban.

Dans le cadre des activités de relèvement rapide et de développement, la MINUSMA, en partenariat avec des organisations nationales et internationales, a mené à bien 10 projets à effet rapide depuis le mois de juin. Ces projets portaient notamment sur la remise en état et l'équipement des postes de police et de gendarmerie dans les régions de Gao et de Tombouctou, et sur la fourniture d'une aide aux associations de femmes.

Pour renforcer sa capacité opérationnelle, la MINUSMA avait déployé 74% de ses effectifs autorisés au 1er décembre dernier, rappelle Ban Ki-moon. Au total, 69% des postes civils ont été pourvus et 72% de l'effectif total de police prévu a été déployé (5% des recrues sont des femmes). En outre, au 15 décembre, 76% des effectifs militaires autorisés avaient été déployés, précise M. Ban en indiquant que ces effectifs sont composés de femmes à hauteur de 12% de leur total. Le Secrétaire général précise dans ce rapport que la composante militaire de la MINUSMA continue de travailler dans des conditions extrêmement précaires dans le nord du Mali.